

Gland, le 12 décembre 2025

**Extrait de procès-verbal
de la séance du Conseil communal
du jeudi 11 décembre 2025**

Présidence : M. Samuel Freuler

LE CONSEIL COMMUNAL

vu le préavis municipal n° 90 relatif au budget de l'exercice 2026;

ouï le rapport de la Commission des finances;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

I. d'accepter le projet de budget de l'exercice 2026 de la Ville de Gland présenté par la Municipalité, prévoyant un excédent net des dépenses de CHF 1'453'850.- et une marge d'autofinancement positive de CHF 7'043'550.-..

En vertu des articles 160 et suivants de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 5 octobre 2021, cette décision est susceptible de référendum.

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par 5 membres du corps électoral constituant le comité, dans les 10 jours suivant l'affichage des décisions du Conseil communal.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :

La secrétaire :

Samuel Freuler

Karine Teixeira Ferreira